

JOURNAL DE MONACO

JOURNAL HEBDOMADAIRE

Bulletin Officiel de la Principauté

PARAISSANT LE MARDI

ABONNEMENTS :

MONACO — FRANCE — ALGÉRIE — TUNISIE
 Un an, 12 fr. ; Six mois, 6 fr. ; Trois mois, 3 fr.
 Pour l'ÉTRANGER, les frais de poste en sus.

Les Abonnements partent des 1^{er} et 16 de chaque mois.

DIRECTION et REDACTION :

au Secrétariat du Gouvernement.

ADMINISTRATION :

à l'Imprimerie de Monaco, place de la Visitation.

INSERTIONS :

Réclames. 50 cent. la ligne ; Annonces, 25 cent.
 Pour les autres insertions, on traite de gré à gré.

S'adresser au Gérant, place de la Visitation.

DEUXIÈME ÉDITION**SOMMAIRE.****PARTIE OFFICIELLE :**

Arrêté ministériel relatif au rétablissement de l'heure légale.

ECHOS ET NOUVELLES :

Rentrée de la Cour d'Appel et des Tribunaux.
 Citation à l'ordre du régiment.

ÉTUDES HISTORIQUES :

Le Théâtre dans la Principauté de Monaco depuis le dix-septième siècle. (Suite.)

PARTIE OFFICIELLE**ARRÊTÉ MINISTÉRIEL**

Nous, Ministre d'État de la Principauté,
 Vu les Ordonnances Souveraines des 16 mars 1911 et 7 mars 1917 ;
 Vu l'article 2 de Notre Arrêté du 20 mars 1917 ;

Arrêtons :

ARTICLE PREMIER. — Dans la nuit du 6 au 7 octobre, à minuit, il sera fait retour à l'heure légale par un retard de 60 minutes.

ART. 2. — M. le Conseiller de Gouvernement pour l'Intérieur est chargé de l'exécution du présent Arrêté.

Fait à Monaco, le 5 octobre 1917.

Le Ministre d'État,
 E. FLACH.

ÉCHOS & NOUVELLES

Mardi 16 octobre, date de la rentrée de la Cour d'Appel et des Tribunaux de la Principauté, la Messe du Saint-Esprit sera célébrée à la Cathédrale, à 10 heures du matin, par Sa Grandeur Monseigneur Vié, évêque de Monaco. Des places seront réservées à MM. les Fonctionnaires qui voudraient bien y assister. Il ne sera pas envoyé d'invitations. A raison des circonstances actuelles, l'audience solennelle de rentrée n'aura pas lieu.

Le sergent Devente, des Sapeurs-Pompiers, mobilisé comme sergent au 228^e d'infanterie, vient d'être l'objet de la citation suivante à l'ordre de son régiment :

« Excellent sous-officier, chef de section énergique et courageux, montrant à tous ceux qui l'entourent le plus bel exemple de discipline. A maintenu sa section, le 23 juillet 1917, sous un violent bombardement ennemi. »

ÉTUDES HISTORIQUES**LE THÉÂTRE DANS LA PRINCIPAUTÉ DE MONACO**

depuis le XVII^e siècle.

(Suite) (1)

Vie du Prince Florestan.

Quelques dédicaces. — Son journal du Théâtre-Français.

Dans le carton dont nous avons parlé restent d'autres portraits d'artistes portant sur les marges des dédicaces autographes.

Sur un portrait de Lafon est inscrite la dédicace suivante :

« Offert à M. Florestan par son vieil et dévoué ami. — LAFON. — Ce 30 janvier 1829. »

Lafon fut un des plus éminents acteurs tragiques de la Comédie-Française au commencement du XIX^e siècle. Après la mort de Talma en 1826, il reprit plusieurs des rôles du grand tragédien. Il fut à cette époque professeur de déclamation au Conservatoire. Sa carrière s'acheva en 1839 par une brillante représentation de retraite. Lorsqu'il écrivit cette dédicace, il ne prévoyait pas que l'amateur d'art aux goûts si simples dont il était l'ami serait devenu prince souverain.

Un portrait intéressant est celui de Baptiste aîné dans le rôle de *Robert, chef de brigands*, un drame en cinq actes à grand succès, de Lamartelière. C'est une belle lithographie faite en 1826 par Grevedon, d'après un portrait peint par Isabey en 1808. Sur la marge, le fils de l'artiste a écrit :

« Offert à M. le Prince de Monaco, protecteur et ami des arts, par son tout dévoué serviteur,

F. BAPTISTE, FILS.

Il n'y a pas de date.

À côté, est un portrait de Baptiste cadet, représenté dans le principal rôle de la comédie des *Héritiers* d'Alexandre Duval.

Il existe une frappante analogie entre les deux Baptiste au début du XIX^e siècle et les deux Coquelin à la fin de ce même siècle. Baptiste aîné fut un des plus brillants sociétaires de la Comédie-Française ; nul n'a eu un jeu plus savant. Nommé professeur au Conservatoire, il a formé plusieurs comédiens de renom. Son frère, connu sous le nom de Baptiste cadet, également sociétaire du Théâtre-Français, fut surtout célèbre comme acteur comique. Parmi les créations auxquelles son talent a fait un sort, mentionnons le type de Jocrisse, qui a donné lieu à toute une littérature théâtrale.

Par la dédicace indiquée ci-dessus, le fils Baptiste rendait un hommage digne d'attention au prince Florestan, qui avait été le grand ami

(1) Voir les numéros du *Journal de Monaco* du 7 décembre 1915 et suivants.

des deux artistes, l'aîné et le cadet, dont il portait fièrement le nom, tel Jean Coquelin aujourd'hui.

Les plus réputés comédiens de la première partie du XIX^e siècle furent fort liés avec Florestan. Cette amitié n'avait point les apprêts, les bonnes grâces artificielles existant généralement dans les relations entre artistes et gens du monde, qui représentent d'habitude le plaquage de deux éléments de culture et d'esprit différents. Florestan se trouvait avec eux dans une situation égale à celle des écrivains dramatiques. Son érudition théâtrale, basée solidement sur l'étude approfondie des chefs-d'œuvre consacrés, s'amplifiait toujours, car son goût pour les choses de théâtre le poussait à suivre de très près la production dramatique contemporaine. Ainsi ses connaissances dominaient celles des comédiens, et, même dans les spécialités où chacun de ceux-ci se cantonnait, elles se trouvaient au moins au niveau des leurs. Par la largeur, l'universalité de son esprit dans cet ordre, il était considéré dans les foyers de théâtre comme un guide utile, un conseiller précieux, et bien des artistes parmi les plus fameux du temps, le consultaient volontiers comme un maître en leur art.

Nous savons que Florestan affectionnait le répertoire classique. Il était autant assidu aux représentations du Théâtre-Français que son aïeul, le prince Antoine, l'avait été aux représentations de l'Opéra. Cette assiduité est démontrée par un document conservé aux Archives de Monaco. C'est le *Journal du Théâtre-Français*, que Florestan tenait littéralement au jour le jour sur de grandes feuilles de papier bleuté où il inscrivait les titres des pièces représentées avec leur distribution. Il y mentionnait aussi les événements du théâtre, tels que les envois de groupes de sociétaires à Versailles, pour jouer devant Louis XVIII ou Charles X.

Il est regrettable que quelques fragments de ces cahiers nous soient seulement parvenus. Ils auraient constitué un document utile pour l'histoire de la Comédie-Française, complétant en certains points les registres conservés aux Archives de l'illustre Maison.

Nous y relevons une indication qui confirme ce que nous avons dit touchant la ferveur de Florestan pour les œuvres classiques.

Dans une nomenclature du répertoire, il établit deux séries, l'une comprenant les tragédies et les comédies de Corneille, Racine, Molière, Regnard et des autres maîtres des XVII^e et XVIII^e siècles ; l'autre, réunissant les œuvres plus récentes depuis la fin du XVIII^e siècle. En tête de la première série il a inscrit ce titre : « Pièces anciennes, c'est-à-dire du premier ordre ».

Ce titre n'équivaut-il pas à une profession de foi littéraire ?

Ajoutons encore un trait qui achève d'établir son admiration pour le Théâtre-Français.

On a vu que les sociétaires en formaient la majeure partie de sa collection de gravures et d'estampes. De même, il avait fait une large place dans sa bibliothèque aux ouvrages se rapportant soit au répertoire, soit à l'historique de sa scène de prédilection.

C'est ainsi que dans le catalogue de ses livres nous voyons figurer le *Répertoire général du Théâtre-Français*, qui ne comprenait pas moins de 193 volumes, vaste recueil qui constituait à lui seul une bibliothèque théâtrale.

On le voit, Florestan avait bien arrangé sa vie. Ses jours s'écoulaient heureux et paisibles entre ses livres et ses œuvres d'art. Libre de tout souci, il s'adonnait tout entier à des jouissances intellectuelles, se reposant sur les capacités de sa femme pour la direction matérielle de la maison.

Un malheureux événement vint interrompre le cours tranquille de cette vie. Le prince Honoré V mourut à Paris le 2 octobre 1841, sans laisser d'héritier direct. Florestan, son frère cadet, dut assumer sa succession.

Nous allons terminer sa biographie par le récit de la période de quinze ans (1841-1856) où il fut prince souverain de Monaco.

(A suivre)

PHILIPPE CASIMIR.

GREFFE GÉNÉRAL DE MONACO

Extrait

La Cour d'Appel de la Principauté de Monaco, par son arrêt du sept juillet mil neuf cent dix-sept, enregistré, a reporté et fixé définitivement au *premier avril mil neuf cent treize* la date de la cessation des paiements du sieur Louis CIMA, commerçant à Monte Carlo.

Pour extrait conforme, dressé en exécution de l'article 413 du Code de Commerce.

Monaco, le 1^{er} octobre 1917.

Pr le Greffier en chef : A. Cioco, c. g.

Etude de M^e Gabriel VIALON,
Huissier près la Cour d'Appel de Monaco,
7, place d'Armes.

VENTE SUR SAISIE

Le mardi 9 octobre 1917 et jours suivants, à deux heures du soir, dans un local sis au n° 7 de la rue du Portier à Monte Carlo, il sera procédé, par le ministère de l'huissier soussigné, à la vente aux enchères publiques d'un riche mobilier se composant de, savoir :

Grande bibliothèque chêne, table et fauteuil de bureau, salle à manger acajou, salon laqué blanc (7 pièces), deux fauteuils anciens, fauteuil Dagobert, chaises rembourrées et gothiques, canapés, lits cuivre, armoire à glace, meuble japonais incrustation ivoire, vitrine, secrétaire, tables à jeu, cigogne et autres, tableaux, bronzes, bibelots, saxes, glaces, lingerie, service de vaisselle, verrerie, appareil d'entraînement pour bicyclette marque Sanitas, machine à coudre Singer, appareils chauffage et fourneau à gaz, livres langues diverses, ustensiles de cuisine, rideaux, tapis, etc.

Au comptant, 5 p. % en sus pour frais d'enchères.

E. MIGLIORETTI,
Suppléant M^e VIALON, huissier.

DEUXIÈME AVIS

M. LOUIS MELCHIORRE, demeurant boulevard du Nord, n° 33, a acquis de M. ANTOINE PARODI : 1° un automobile de place marque Fiat ; 2° un automobile de place marque Panhard.

Les créanciers, s'il en existe, sont invités à faire opposition entre les mains de l'acquéreur dans les délais légaux.

BAINS DE MER DE MONACO

PLAGE DE LARVOTTO

Etablissement ouvert tous les jours
de 7 h. du matin à midi et de 3 à 6 h. $\frac{1}{2}$ du soir

LEÇONS DE NATATION
DOUCHES (jet ou pluie)
MASSAGE (manuel et électrique)

Un service de Car-automobile
dessert l'Etablissement
et part toutes les demi-heures
de la place du Casino

PARFUMERIE DE MONTE CARLO NESTOR MOEHR

Parfumeur Distillateur
FOURNISSEUR BREVETÉ DE S. A. S. LE PRINCE DE MONACO
Boulevard de l'Ouest (Pont Sainte-Dévote)
MONTE CARLO

NOUVEAU PARFUM LOTUS BLEU NOUVEAU PARFUM

Essences concentrées pour le mouchoir.
Eaux et Savons de Toilette. — Poudres de Riz et Sachets
Dentifrices.
EAUX DE FLEURS D'ORANGERS ET DE ROSES.
Lotions et Brillantines pour la tête.
EXTRAIT DE CANTHARIDES
Produit spécialement recommandé contre la chute des cheveux.

AMEUBLEMENTS & TENTURES EUGÈNE VÉRAN

MAISON FONDÉE EN 1888
Villa des Garets, Boulevard de l'Ouest
MONACO (CONDAMINE)
INSTALLATIONS A FORFAIT
Réparations de Meubles
Etoffes — Laines — Crins animal et végétal — Draps
PRIX MODÉRÉS

L'Édition 1918 du DIDOT-BOTTIN

Le *DIDOT-BOTTIN* procède dès maintenant à la mise à jour de sa prochaine édition « 1918 », toute indiquée pour préparer l'*Après Guerre*.

Pour tous les Changements, Rectifications, Souscriptions et Annonces : s'adresser à M. F. HAUET, seul Représentant, Avenue de la Gare, 58, à NICE (Alpes-Maritimes).

SOCIÉTÉ MARSEILLAISE de Crédit Industriel & Commercial & de Dépôts

Société Anonyme. Fondée en 1865
Capital : 55.000 000 — Réserves : 21.000.000

Siège Social : MARSEILLE, Rue Paradis, 75

AGENCE DE MONACO :
43, Rue Grimaldi (Condamine)

Escompte du Papier de Commerce
Paiements et envois de Fonds :: Chèques
Lettres de Crédit :: Ordres de Bourse
Régularisation de Titres :: Dépôts de Titres
Dépôts de Fonds à vue productifs d'intérêts
Paiement de tous coupons Français et Etrangers
Location de coffres-forts :: Dépôts de colis précieux
Change de monnaies étrangères

La Société Marseillaise possède dans le Midi un réseau d'Agences très complet en même temps qu'une succursale à Paris et des correspondants directs dans toutes les villes de France et de l'Etranger.

BULLETIN DES

OPPOSITIONS SUR LES TITRES AU PORTEUR

Titres frappés d'opposition.

Exploit de M^e Vialon, huissier à Monaco, suppléé légalement par E. Miglioretti, du 18 janvier 1917. Une Obligation de la Société Anonyme des Bains de Mer et du Cercle des Etrangers de Monaco, portant le n° 53.797.

Exploit de M^e Vialon, huissier à Monaco, suppléé légalement par E. Miglioretti, du 10 février 1917. Un Cinquième d'Action de la Société Anonyme des Bains de Mer et du Cercle des Etrangers de Monaco, portant le numéro 16.116.

Exploit de M^e Vialon, huissier à Monaco, suppléé légalement par E. Miglioretti, du 28 mars 1917. Trois Obligations 4 % de la Société Anonyme des Bains de Mer et du Cercle des Etrangers de Monaco, portant les n° 69.024, 69.025 et 69.026.

Exploit de M^e Vialon, huissier à Monaco, suppléé légalement par E. Miglioretti, du 13 avril 1917. Une Obligation de 300 fr. de la Société du Mont-de-Piété de Monaco, portant le n° 001.115.

Exploit de M^e Vialon, huissier à Monaco, suppléé légalement par E. Miglioretti, du 26 avril 1917. Une Action de la Société Anonyme des Bains de Mer et du Cercle des Etrangers de Monaco, portant le n° 13.456 et une Obligation 4 % de la même Société, portant le n° 120.485.

Exploit de M^e Vialon, huissier à Monaco, suppléé légalement par E. Miglioretti, en date du 2 mai 1917. Dix Cinquièmes d'Actions de la Société Anonyme des Bains de Mer et du Cercle des Etrangers de Monaco, portant les numéros 19.907, 23.259, 30.415, 30.422, 30.423, 35.975, 40.987, 45.870, 48.058, 82.833.

Exploit de M^e Vialon, huissier à Monaco, suppléé légalement par E. Miglioretti, en date du 2 mai 1917. Deux Obligations de la Société Anonyme des Bains de Mer et du Cercle des Etrangers de Monaco, portant les numéros 087.456 et 134.360.

Exploit de M^e Vialon, huissier à Monaco, suppléé légalement par E. Miglioretti, en date du 7 mai 1917. Deux Obligations de la Société Anonyme des Bains de Mer et du Cercle des Etrangers de Monaco, portant les numéros 13.499 et 40.994.

Exploit de M^e Vialon, huissier à Monaco, suppléé légalement par E. Miglioretti, en date du 10 mai 1917. Trois Actions de la Société Anonyme des Bains de Mer et du Cercle des Etrangers de Monaco, portant les n° 38.319, 39.386, 39.387.

Exploit de M^e Vialon, huissier à Monaco, suppléé légalement par E. Miglioretti, en date du 25 mai 1917. Quatre Cinquièmes d'Actions de la Société Anonyme des Bains de Mer et du Cercle des Etrangers de Monaco, portant les n° 026.045, 034.197, 034.205 et 034.217.

Exploit de M^e Vialon, huissier à Monaco, suppléé légalement par E. Miglioretti, en date du 2 juillet 1917. Quatre Cinquièmes d'Actions de la Société Anonyme des Bains de Mer et du Cercle des Etrangers de Monaco, portant les numéros 54.960, 54.975, 54.976 et 54.977.

Exploit de M^e Ch. Soccal, huissier à Monaco, en date du 6 juillet 1917. Quinze Cinquièmes d'Actions de la Société Anonyme des Bains de Mer et du Cercle des Etrangers de Monaco, portant les numéros 17.891 à 17.905 inclus.

Exploit de M^e Vialon, huissier à Monaco, suppléé légalement par E. Miglioretti, en date du 21 juillet 1917. Quatre Actions de la Société Anonyme des Bains de Mer et du Cercle des Etrangers de Monaco, portant les numéros 38.390, 41.515, 41.761 et 48.337.

Exploit de M^e Ch. Soccal, huissier à Monaco, en date du 5 septembre 1917. Un Cinquième d'Action de la Société Anonyme des Bains de Mer et du Cercle des Etrangers de Monaco, portant le numéro 44.853.

Mainlevées d'opposition.

Exploit de M^e Vialon, huissier à Monaco, suppléé légalement par E. Miglioretti, en date du 29 janvier 1917. Une Action de la Société Anonyme des Bains de Mer et du Cercle des Etrangers de Monaco, portant le n° 53.397.

Titres frappés de déchéance.

Néant.

L'Administrateur-Gérant : L. AUREGLIA.

Imprimerie de Monaco. — 1917.